

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille quinze, le vingt-six, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.
20 mars 2015

	NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
DATE D'AFFICHAGE	JAMET Patrice	Maire	X		
20 mars 2015	OPUTU Lorna	1 ^{ère} adjointe	X		
DATE DE SEANCE	FRITCH Frédéric	2 ^e adjoint	X		
26 mars 2015	PAOFAI Marie	3 ^{ème} adjointe	X		
NOMBRE DE CONSEILLERS	QUINQUIS Bran	4 ^{ème} adjoint		X	FRITCH Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint
En exercice	FAUA Tenuhiarii	5 ^{ème} adjointe		X	TEAUROA Jimmy, Conseiller Municipal
Présents	YEE ON Léonce	6 ^{ème} adjoint	X		
Procuration	OOPA Vaiora	7 ^{ème} adjointe		X	KWONG Chantal, 9 ^{ème} Adjoint
Votants	VERO Jacki	8 ^{ème} adjoint	X		
Abstention	KWONG Chantal	9 ^{ème} adjointe	X		
Suffrage	COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
POUR	IZAL Yves	Conseiller M		X	JAMET Patrice, Maire
CONTRE	IRITI Chestine	Conseillère M	X		
	TEUIRA Damas	Conseiller M		X	COJAN Marie-Pauline, Conseillère Municipale
	WONG Célestine	Conseillère M	X		
	TEHEI Tariu	Conseiller M.		X	YEE-ON Léonce, 6 ^{ème} Adjoint
	FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
	COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
	PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
	TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
	TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
	GOODING Orama	Conseillère M	X		
	TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	
	AFO Warren	Conseiller M.		X	COLOMBANI Benjamin, Conseiller Municipal
	LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
	LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
	CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
	CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
	MATITAI Joe	Conseiller M		X	TAPUTUARAI Hervé, Conseiller Municipal
	TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
	BOURINEAU James	Conseiller M	X		
	SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
	MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

En exercice	33
Présents	23
Procuration	08
Votants	31
Abstention	06
Suffrage	25
POUR	125
CONTRE	00

Approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance au titre

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents : 10
 Madame IRITI Chestine, Conseillère municipale a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

**de l'exercice 2014
du Budget Annexe
de l'eau**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 et L2122-23
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n° 001-2015 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015
- Vu le conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 18/03/2015
- Vu la commission des finances
- Vu la délibération n° 019-2015 Adoptant le Budget annexe de l'eau de la Commune de Mahina
- au titre de l'exercice 2015 ;
- Vu le compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion 2014 présentés à l'issue de la même séance ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 26 MARS 2015

ADOPTE

Article 1^{er} : Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0
Part affectée à l'inv.	0				0	0
Opération de l'exercice	142.984.810	129.367.198	499.729	0	143.484.539	129.367.198
TOTAUX	142.984.810	129.367.198	499.729	0	143.484.539	129.367.198
Résultats de clôture	-13.617.612		-499.729		-14.117.341	

Solde d'exécution de l'exercice	* {	Déficit	499 729
		Excédent	0
Restes à réaliser en dépenses :			0
Restes à réaliser en recettes :			0
Besoin - Excédent total de financement:			499 729

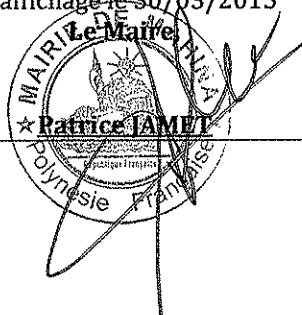

Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

Article 5 : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

13.617.612	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
0	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

	<p>Article 6 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p>Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative le 30/03/2015 et affichage le 30/03/2015</p> 	<p>Fait et délibéré le 26 mars 2015. Pour copie conforme au registre des délibérations</p> 

Rapport de présentation

Objet : Délibération n° 016/2015 du 26/03/2015 Approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2014 du Budget Annexe de l'eau.

1. PRÉAMBULE

Vu les travaux de la Commission des finances et du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau,

Vu la délibération n° 019/2015 du 26 mars 2015 Adoptant le Budget annexe de l'eau de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015,

Et en application de l'article L1612-12 du C.G.C.T., le Maire doit présenter son bilan financier au travers d'un document plus communément appelé, compte administratif.

Le compte administratif est le document chiffré par lequel l'exécutif de la Commune rend compte à l'assemblée délibérante, à savoir le conseil municipal, de la réalisation du mandat qu'elle lui a confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et diverses autres délibérations)

A ce titre, il retrace les réalisations comptables de l'année. Il est composé de deux parties :

1. une section de fonctionnement, qui retrace les opérations courantes et qui est proche du compte de résultat d'une entreprise ;
2. une section d'investissement qui rassemble l'investissement, la dette, et que l'on peut comparer au bilan d'une entreprise.

Afin de permettre aux uns et aux autres de mieux cerner les données de la gestion au titre de l'année 2014, je vous propose de prendre connaissance du rapport détaillé afférent au compte administratif 2014.

Il s'agit de la toute première analyse tout en sachant que la reprise en régie de l'eau ne s'est faite que depuis le 17/02/2014.

Les recettes totales de la Régie des déchets (BRE) se sont élevées à 129MF, soit 8.860 XPF par habitant, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 129 MF, dont 64 MF de subvention du budget principal
- Investissement : 0 MF

Les dépenses totales se sont élevées à 142,5 MF, soit 9.827 XPF par habitant, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 142 MF
- Investissement : 0,5 MF

La gestion financière du Maire, en sa qualité d'ordonnateur de la régie de l'eau, se traduit donc en 2014 par un déficit de 14 MF, dont -0,5 MF en investissement, sa section de fonctionnement étant déficitaire de 77 MF hors subvention d'équilibre. Le résultat cumulé s'élève ainsi à -14MF.

	2014
Recettes totales	129 367 198
Dont subvention d'équilibre	64 303 785
Dépenses totales	143 484 539
Résultat (3)	-14 117 341
Résultat cumulé (1)	-14 117 341

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes et dépenses réelles

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté) représentent respectivement 129 MF (77% de réalisation) et 142 MF (87% de réalisation). Il en résulte donc un déficit de gestion de 13 MF (129 – 142) pour l'exercice 2014.

	2014
RRF	129 367 198
DRF	142 984 810
épargne brute	-13 617 612
D personnel	27 416 133

1-Opération de gestion :

Ces charges et ces produits retracent l'activité courante de la régie de l'eau.

1-1 Recettes de gestion

Les recettes de gestion (hors produits financiers et exceptionnels) se sont élevées en 2013 à 65MF, selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2014
Produits des services du domaine (70)	64 963 332
Atténuation des charges (013)	100 081
Produits de gestion courante (1)	65 063 413

Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Les produits des services se sont élevés à 65 MF, et sont détaillés comme suit :

Chapitre	CA 2014
Redevances d'eau	64 498 939
Travaux (branchement)	464 393
TOTAL	64 963 332

Les redevances d'enlèvement des ordures ménagères auraient dû être de 102 MF en 2014, les factures émises pour les redevables n'ayant pas de boîte postale (B), n'ayant pas été comptabilisées pour 37 MF suite à la note circulaire n° 03/2013 du 28 janvier 2013 de la TIVAA refusant toute émission de titre de recettes avant encaissement pour les redevables sans BP.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières par la Caisse de Prévoyance Sociale, qui s'élèvent à 100.081 XPF en 2014.

1-2 Dépenses de gestion

Elles sont classées par nature selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2014
Rémunération principale	20 717 831
Cotisation à la CPS	5 911 623
Cotisation au C.G.F.	719 559
Médecine du travail	67 120
TOTAL	27 416 133

Chapitre 012 : Charges de personnel

Représentant 19,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre regroupe les dépenses suivantes :

Chapitre	CA 2014
Rémunération principale	20 717 831
Cotisation à la CPS	5 911 623
Cotisation au C.G.F.	719 559
TOTAL	27 349 013

Les économies sur ce poste sont difficiles à réaliser car les mesures de revalorisation salariale et l'effet des avancements entraînent une évolution naturelle de 2% par an.

Ainsi le taux de couverture des charges de personnel par les recettes réelles de fonctionnement (Personnel / RRF) s'élève à 42,1 % en 2014.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au service tant pour son fonctionnement propre que pour l'accomplissement des missions et services au profit de la population.

En 2014, le montant total de ce chapitre s'élève à 115 MF.

Les dépenses contenues dans ce chapitre sont par ordre d'importance :

- Les achats, pour un montant de 108 MF, avec notamment les postes suivants :

Nature	CA 2014
Électricité	99 262 042
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 268 675
Carburant	910 286
Diverses fournitures	1 754 212
Achat de prestations de service	0
TOTAL	108 195 215

- Les services extérieurs s'élèvent à 7 MF, avec notamment les postes suivants :

Nature	CA 2014
Entretien des véhicules	112 092
Assurances	186 914
Frais postaux et télécommunications	1 494 425
Entretien des voies	3 261 797
Location mobilière	2 029 444
TOTAL	7 084 672

2-Opération financière :

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

3-Opération exceptionnelle :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 64 MF en 2014 et se présentent comme suit :

- Les subventions venant du budget principal

B. Les recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre consistent à transférer des valeurs de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les opérations réelles

1-Recettes d'investissement :

Dotations et subventions :

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

2-Dépenses d'investissement :

Les conditions d'exécution :

La gestion des crédits d'investissement est réalisée selon la procédure de vote par chapitres et par opérations.

En 2014, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0.5MF.

B. Les opérations d'ordre

Aucune opération n'a été réalisée en 2014.

Tableau récapitulatif des résultats consolidés

FONCTIONNEMENT	
Recettes	129 367 198
Dépenses	142 984 810
Résultat de l'exercice	-13 617 612
Résultat cumulé 2014	-13 617 612

INVESTISSEMENT	
Recettes	0
Dépenses	499 729
Résultat de l'exercice	- 499 729
Résultat cumulé 2014	-499 729

TOTAL	
Recettes	129 367 198
Dépenses	143 484 539
Résultat de l'exercice	-14 117 341
-14 117 341	-14 117 341

4. CONCLUSION

Tels viennent donc d'être présentés, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de la gestion financière du Maire en sa qualité d'ordonnateur pour l'exercice 2014, en concordance avec le compte de gestion du comptable que je propose à votre approbation.